

STAGE FSU OCCITANIE

Jeudi 17 février 2022
Montpellier (FSU – Maison des syndicats)

LANGUES VIVANTES REGIONALES (Catalan et Occitan)

**Comment redynamiser l'enseignement des LVR dans le
1^{er} et dans le 2nd degré des académies
de Montpellier et de Toulouse ?**

La formation syndicale : un droit individuel

Le droit existe ; il est fait pour être utilisé !

Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non, par un ensemble de textes.

Règles générales

- Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.
- Ce congé ne peut être accordé que pour suivre un stage ou une session dans un des centres ou instituts qui figurent sur une liste d'agrément.
- Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.
- Le congé peut être utilisé pour plusieurs sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les 12 jours autorisés pour l'année. Pour nos catégories, l'année de référence est l'année scolaire.
- Pour obtenir un congé, il faut déposer l'imprimé au secrétariat de votre établissement au moins un mois avant la date du stage. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Tous les stages de formation syndicale organisés par la FSU ouvrent droit au congé évoqué ci-dessus.

En cas de difficulté avec un chef d'établissement, ne pas hésiter à nous contacter

Pour participer à ce stage, vous devez déposer une demande de congé pour formation syndicale. Les démarches sont à adapter selon votre académie et selon si vous enseignez dans le 1^{er} degré ou le 2nd degré, mais dans tous les cas **30 jours avant le stage, soit le lundi 17 janvier 2022 dernier délai. Un envoi par mail est tout à fait recevable.**

Votre demande de congé sera automatiquement acceptée car la formation syndicale est un droit. Il n'y pas de convocation à fournir ; en cas de difficulté avec votre chef d'établissement, nous contacter.

Pour informer la FSU Occitanie de votre participation :

Renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à la FSU Occitanie : fsu.occitanie@fsu.fr

NOM - Prénom :

Discipline :

Établissement / Ville / Académie :

Participera au stage de formation syndicale "Langues vivantes régionales " du jeudi 17 février 2022 à Montpellier.

Les frais de déplacement et de repas, ainsi que les frais de garde d'enfants seront remboursés aux adhérent.es.

STAGE FSU OCCITANIE

Jeudi 17 février 2022
Montpellier (FSU – Maison des syndicats)

LANGUES VIVANTES REGIONALES (Catalan et Occitan)

**Comment redynamiser l'enseignement des LVR dans le
1^{er} et dans le 2nd degré des académies
de Montpellier et de Toulouse ?**

PROGRAMME DE LA JOURNEE DE STAGE :

Matinée : état des lieux

8h30 : accueil café

9h - 10h : le point à la rentrée 2022 sur la situation du Catalan et de l'Occitan dans l'enseignement public (synthèse à partir de l'enquête fédérale LVR) : présentation et débat (Marie Jeanne Verny et Estele Lame)

10h - 11h : travaux en ateliers par niveaux séparés 1^{er} (Frédéric Traby et Béatrice Dunet) et 2nd degrés (Estele Lame et Ignacio Valenzuela) : les difficultés rencontrées, les attentes, les stratégies de redynamisation, comment se faire entendre dans les hiérarchies et par les collectivités territoriales ?

11h - 12h : conventions rectorats / Région et rôle des offices publics (OPLO et OPLC) : quelles perspectives pour l'enseignement public ? présentation (30 minutes pour chaque représentant de nos deux langues) Débat avec les stagiaires.

Après-midi : analyses et perspectives d'action

14h - 15h : présentation (30 minutes) par Philippe Martel (SNESUP, enseignant-chercheur en histoire) du débat public récent sur l'enseignement des LVR suivi d'un débat.

15h - 16h30 : la FSU et les langues vivantes régionales : évolution des mandats fédéraux et syndicaux : présentation et débat. Comment s'impliquer syndicalement pour faire avancer les choses ? Perspectives d'action pour la FSU et ses syndicats dans nos deux académies pour les mois à venir.

16h30 : Conclusions du stage.